HOKKAIDO UNIVERSITY

Title	シンポジウム　―司法と市民参加―　目次
Citation	北大法学論集, 52(1), 183-183
Issue Date	2001-05-31
Doc URL	http://hdl.handle.net/2115/15068
Type	bulletin (article)
File Information	52(1)_p183-183.pdf

Instructions for use

Hokkaido University Collection of Scholarly and Academic Papers : HUSCAP

シンポジウム

司法と市民参加

主催　北海道大学法学部・高等法政教育研究センター

基調報告　フランスの司法運営への市民参加　ミシェル・マッセ

報告　日本の刑事司法――市民参加は〝蘇生〟の契機となるか　白取　祐司

［コメント］

司法への市民参加――司法改革論と憲法学の視点から　常本　照樹

司法と市民参加――行政訴訟改革の視点から　亘理　格

消費者にとっての裁判へのアクセス　町村　泰貴

当面する司法改革と市民的観点の必要性　中山　博之

［討論と総括］

Colloque franco-japonais
Thème: "Justice et participation des citoyens"
Date: le 8 septembre 2000

Rapports et rapporteurs

"La participation des citoyens au fonctionnement de la justice en France" Michel MASSÉ*1

"La justice pénale au Japon" Yuji SHIRATORI*2

Comments et commentateurs :

"A propos de la réforme actuelle de la justice"
Teruki TSUNEMOTO*3

"Remarques sur la participation des citoyes à la justice, du point de vue des réformes du contentieux administratif"
Tadasu WATARI*4

"Accès à la justice pour le consommateur"
Yasutaka MACHIMURA*5

"La réforme de la justice d'aujourd'hui et le point de vue des citoyens" Hiroyuki NAKAYAMA*6

Matières :

Au Japon, à l'heure actuelle, on est en train d'envisager une réforme de la justice, en particulier, dans les sens d'un renforcement de la participation des citoyens. Le gouvernement japonais a instauré une commission, le 27 juillet 1999, chargée d'envisager l'institution et la fonction de la justice et de préparer quelques propositions. Une des questions du système japonais, c'est la distance

---

*1 Professeur à l'Université de Poitiers

*2 Professeur à l'Université de Hokkaido

*3 Professeur à l'Université de Hokkaido

*4 Professeur à l'Université de Hokkaido

*5 Professeur à l'Université d'Asie

*6 Avocat

entre les citoyens et la justice. Il s'agit donc de la tendance très bureaucratique des tribunaux, ou du manque d'éléments démocratiques dans le monde judiciaire où les citoyens japonais n'ont pas d'occasions suffisantes de participer à la justice. C'est pour cela que le thème de notre colloque est "Justice et participation des citoyens".

Dans la domaine pénale, la situation semble pareille ou encore pire... Dès le début de la procédure pénale, les citoyens ne peuvent assister, ni à la mise en accusation, ni la décision de la culpabilité des crimes. Certains affirment l'introduction du jury, en vain jusqu'aujourd'hui.

En revanche, la France conserve plusieurs juridictions composées de citoyens et juge (s), ou seulement de citoyens, dont l'origine remonte à la Révolution. Également, il y a des associations, très actives, qui s'occupent de la justice, par exemple, soutiennent les victimes d'infractions ou les familles de détenus, mettent en oeuvre une action civile... En matière criminelle, les Français ont le "jury" à la française, où il y a trois magistrats et neuf jurés, qui décident ensemble de la culpabilité de l'accusé. Ce "jury populaire" apparaît comme un symbole démocratique, bien soutenu non seulement par les citoyens français mais aussi par les praticiens judiciaires, malgé certaines oppositions. C'est ce que M.Massé a présenté dans son rapport introductif.

Pour les Japonais, la variation française, très riche, de la façon de faire participation les citoyens à la justice semble tout à fait significative. Dans certaines juridictions d'échevinage, on tire profit des intérêts ou de la spécialité des échevins. L'intervention fréquente d'associations variées à la justice est à leurs yeux surprenante. Comme tous les commentateurs et le rapporteur secondaire, Y.Shiratori, l'ont indiqué, les citoyens japonais devront jouer un rôle plus important dans la justice de leur pays.